

A42 - Assurer une diffusion culturelle équilibrée sur le territoire

L'enjeu est de permettre au Conseil général de jouer son rôle d'acteur structurant du territoire. Deux objectifs :

- la priorité doit être de soutenir et développer la diffusion portée par le Département,
- le Département a également la volonté de s'appuyer sur les acteurs de terrain et les aider à se structurer. Il peut ainsi veiller à la bonne répartition de l'offre sur l'ensemble du territoire départemental, à la rendre plus lisible et favoriser les économies d'échelle et de moyens par la mise en commun de ressources.

A42.O1 - Conduire une politique départementale de diffusion (sites et événements), « Amateurs en scène », « Les Mots Doubs »

Pour les projets de diffusion portés actuellement par le Conseil général, celui-ci reste opérateur (« Amateurs en scène », « Les Mots Doubs »).

Pour les éventuels nouveaux projets à venir, le Conseil général se positionnera en stratégie d'initiation et d'encouragement du portage par d'autres : communes, intercommunalités, associations.

▪ Saison culturelle

La Saison culturelle, initiée en 2005, est un outil performant dont l'efficacité est avérée. Son succès témoigne des attentes du territoire en la matière.

La Saison culturelle sera inscrite au cœur des projets de développement local équitable, le rôle du Département sera maintenu en tant qu'initiateur du projet et pourra opérer une redistribution sur le territoire compte tenu du nombre de porteurs de projets et des contraintes budgétaires.

▪ Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale est aujourd'hui à une étape d'évolution importante et joue pleinement son rôle de diffusion de la lecture sur le territoire départemental. La lecture publique, c'est la possibilité offerte à chacun de se former, de se cultiver, de s'informer, tout au long de la vie et à proximité de chez lui. La Médiathèque proposera, par le biais de bibliothèques réseaux, de renforcer la sensibilisation à la lecture des tout petits aux travers de formations et rencontres proposées aux assistants maternels, de développer l'envie de lire chez les collégiens par l'action lecture Mots Doubs, de répondre à l'appétit de découverte des adultes par la diversification des collections (livres, CD, DVD, ressources en ligne) et une offre enrichie de produits adaptés à certains types de handicap. Elle maintiendra l'offre aux personnes âgées par le portage à domicile et des actions en maison de retraite, ainsi qu'aux personnes empêchées en collaborant avec les bibliothèques d'hôpitaux et structures d'accueil médicalisé.

Cet enjeu de citoyenneté et de développement local est une priorité constante pour le Conseil Général et l'un des axes majeurs de sa politique culturelle.

Le service offert aux médiathèques sera poursuivi (prêts de documents, formation, aide à l'animation), ainsi que l'aménagement des bibliothèques favorisant fortement la notion de développement (ou structuration) du réseau.

▪ Archives départementales

Le Conseil général continuera de promouvoir et diffuser des expositions itinérantes, de produire des publications non savantes et cherchera surtout à développer des formes innovantes de diffusion (par exemple des expositions virtuelles sur le site internet du Département). Il développera l'offre en direction des collégiens, en soutenant les actions diversifiées menées par le service éducatif (ateliers, mise en ligne de documents).

Par ailleurs, le Conseil général soutiendra ponctuellement des jeunes artistes dans le domaine des arts plastiques par la mise à disposition de **lieux d'exposition**.

A42.O2 – Encourager la diffusion au travers des acteurs ressources, des lieux et manifestations culturels

Le Département interviendra pour **soutenir la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire** en s'appuyant sur des critères visant un large public mais également un public cible (jeunes, personnes handicapées, personnes âgées...), des critères d'aménagement du territoire (nombre de communes, secteur rural non visité, soutien à des professionnels), et d'exigence culturelle, d'utilisation des équipements départementaux.

Il soutiendra les manifestations, développera les expositions itinérantes via les bibliothèques intercommunales, les expositions virtuelles. Il portera une attention particulière au développement de la culture scientifique sur le territoire.

▪ **Soutenir les acteurs et les projets structurants de la diffusion et du patrimoine (acteurs ressources)**

Il ne peut y avoir de diffusion culturelle sans les relais que constituent les acteurs ressources.

La volonté du Conseil général est de :

- soutenir les projets de structuration culturelle sur le territoire portés par les organismes professionnels et participant à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie de notre territoire,
- soutenir les organismes qui structurent le territoire (Pôle d'art vocal, Culture Action).

▪ **Poursuivre le développement d'équipements de proximité**

Le Département soutiendra prioritairement la création et l'aménagement d'équipements de proximité que sont les médiathèques intercommunales et les salles polyvalentes à vocation culturelle garantie, au titre des dotations territoriales.

A42.O3 - Développer et harmoniser la communication de l'action culturelle pour et sur l'ensemble du territoire

Le succès dépend de la démarche de communication, autant que possible en coopération avec les autres acteurs.

Outre l'amélioration de la communication sur nos propres sites et l'amélioration de la signalétique, le Conseil général développera son partenariat avec le CDT pour mieux informer les publics sur les sites touristiques, les événementiels et projets culturels du territoire départemental et pour développer le montage de produits (smartbox, happybox...) en conformité avec l'identité culturelle du département et en mettant en avant certaines de ses caractéristiques (culture scientifique, industrielle, département des utopistes...).

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

Diffusion départementale : optimiser les moyens dont dispose le Département pour la diffusion culturelle

- Saison culturelle
 - réaliser l'état des lieux puis évaluer et réorienter éventuellement en fonction de l'évolution du contexte
 - mobiliser les communautés de communes, faire évoluer la saison et notamment en fonction des financements disponibles
- Archives
 - diffuser largement les expositions itinérantes et les ouvrages
- Médiathèque
 - développer l'accès du service à tout public ainsi qu'aux publics ciblés
 - réaliser un schéma départemental de la lecture, mise en place d'un programme de soutien à l'action culturelle fédérateur et structurant sur la base de projets constructifs, mise en place du réseau et organisation de formations adaptées

Outils de diffusion

- Diffuser la culture et toucher un large public
- Permettre une meilleure diffusion du spectacle vivant, notamment auprès des personnes les plus éloignées de la culture pour des raisons géographiques, sociales ou culturelles
- Aider les communautés de communes à développer l'offre culturelle

Acteurs ressources

- Redéfinir les conventions avec les organismes professionnels structurants (soutien aux fédérations musicales, soutien aux projets des pôles ressources (2010))
- Structurer et développer les réseaux en place (mise en place de passeports musées et sites, réseau UNESCO...)
- Soutenir les acteurs de la diffusion : prioriser le soutien aux projets de médiation

Equipements de proximité

- Réaliser l'état des lieux et le diagnostic des équipements culturels sur le territoire départemental

Communication

- Développer la communication pour nos propres sites : élaboration de stratégies de communication et élaboration de supports de communication (relations journalistes, clients, artistes, compagnies, labels, institutions et prestataires)
- Développer le partenariat avec le CDT
- Faciliter l'accès aux sites (signalétique)
- Intégrer le volet culture dans le schéma départemental de développement touristique

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Augmenter la fréquentation des spectacles et manifestations
- Développer une offre équilibrée de spectacles de qualité (pour la saison culturelle)
- Développer la production culturelle, en concevant des manifestations donnant lieu à la fois à des expositions « réelles » et/ou des expositions virtuelles et des publications ; proposer une offre culturelle sur Internet (Archives)
- Développer des liens entre les Archives départementales et la Médiathèque départementale

Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'à 2017) : une politique de diffusion sur l'ensemble du territoire

- Atteindre l'équilibre de la diffusion de spectacles de qualité sur le territoire (Saison culturelle)
- Structurer les territoires notamment autour de la diffusion culturelle
 - Permettre à la population locale d'accéder facilement à une diffusion culturelle de qualité
- Optimiser les réseaux (Médiathèque)
- Optimiser les équipements culturels de proximité
 - Permettre à chaque territoire de disposer d'un ou plusieurs équipements culturels, en fonction de l'état des lieux des équipements culturels et du schéma de lecture publique
- Pour nos propres sites, rendre plus lisible l'offre sur les sites et rendre plus visible l'action du Conseil général
- Inciter, encourager, aider à la fréquentation, à la rencontre entre ressources et publics
- Favoriser la communication : faire connaître les ressources, les lieux et les infrastructures

Repères pour une évaluation

▪ Exemples d'indicateurs de suivi

Archives

- Nombre d'actions de communication et participation à des actions culturelles
- Accès du public

Amateurs en scène

- Nombre de participants et visiteurs/an (pour un maximum de 6 000 visiteurs)

Saison culturelle

- Nombre de spectacles diffusés, nombre de spectateurs par spectacle, par territoire, en totalité
- Bilan de la saison culturelle à l'échelle territoriale

Médiathèque

- Nombre de prêts, publics, augmentation du fond, nombre de participants aux formations...
- Nombre d'actions de médiation soutenues
- Nombre d'expositions soutenues et leur fréquentation
- Nombre de mises en produits des sites et événements développés sur les sites du Conseil général et du CDT
- Développement des mises en réseau actuelles
- Indicateurs marquant l'évolution des réseaux
- Nombre de manifestations soutenues / participants / financement
- Nombre d'équipements culturels aidés / territoire
- Nombre de salles polyvalentes utilisées à des fins culturelles aidées/territoire
- Mutualisation au niveau des collèges, Médiathèque et Archives
- Signalétique : nombre de panneaux et parcours tracés
- Mise en place et suivi de partenariats en lien avec le CDT : indicateurs qualitatifs permettant de vérifier l'amélioration de la promotion des sites et événementiels
- Satisfaction clientèle (enquêtes)

- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Mesure de l'évolution de la diffusion sur le territoire (objectifs atteints)
 - Fréquentation des manifestations
 - Nombre de manifestations par territoire calculé en fonction de la population
 - Mise en œuvre du schéma de lecture publique /mise en réseau des bibliothèques
 - Fréquentation des sites améliorés et promus
 - Cohérence et efficacité de la signalétique